

Afin de profiter au mieux de votre visite, nous vous invitons à respecter les consignes suivantes :

*Le fait de pénétrer dans le parc, que ce soit à titre individuel, en groupe, à titre onéreux ou non, implique **obligatoirement et sans réserve l'acceptation du présent règlement intérieur.**

[Règlement intérieur affichée à l'accueil du parc](#)

ARTICLE 1 : Le personnel du parc est habilité à faire respecter les règles de visite et de sécurité, en cas d'inobservation d'une ou plusieurs de ces prescriptions le vieux mas est fondée à inviter tout contrevenant à quitter les lieux immédiatement et sans indemnités.

ARTICLE 2. Les personnes mineures qu'ils viennent en famille ou en groupe ne peuvent pas accéder seules dans le parc, elles doivent être en permanence sous la surveillance et la responsabilité d'un adulte.

ARTICLE 3. Chaque visiteur est tenu de respecter le parc :

* **En respectant les consignes de sécurité** affichées à l'accueil, sur le parcours de visite ou données verbalement par le personnel .

* **En ne pénétrant pas dans lieux** et les locaux marqués « accès interdit » ou toute autre indication restreignant l'accès .

* **de ne pas franchir** les cordes ou barrières délimitant le parcours de visite.

* En déposant les papiers, détritrus dans les poubelles et mégots dans les cendriers.

• **En se comportant décemment** dans le respect des usages et des bonnes mœurs.

• L'accès aux vélos trottinettes, patins, et ballon est interdit ...

*merci de visiter dans le calme et sans courir.

* **il est interdit de fumer** dans l'enceinte du site excepté au sein des zones fumeurs.

*Les chiens tenus en laisse à coté sont admis dans le parc et doivent être maintenus loin des animaux afin de ne pas troubler la quiétude de ceux-ci, et tout propriétaire être en mesure de ramasser le cas échéant les excréments de son animal.



RESPECT DES ANIMAUX

ARTICLE 4 : Il est formellement interdit:

* de franchir, grimper ou s'asseoir sur les barrières et de pénétrer dans les locaux et enclos des animaux.

* de nourrir les animaux

*Les pourchasser.

* Les porter,

* leur jeter des objets –

*taper sur les vitres.

RESPECT D'AUTRUI :

ARTICLE 5 : le comportement et la tenue des visiteurs du vieux mas ne doit en aucun cas choquer ou porter atteinte à la pudeur et aux bonnes mœurs, à la quiétude, la sécurité et la tranquillité des autres et au respect des lieux, matériels et espaces mis à sa disposition.

En cas de trouble de la part d'une personne, d'un groupe, LE VIEUX MAS se réserve le droit d'expulser la personne ou l'ensemble du groupe, accompagnateurs et membres.

ARTICLE 6 : Tout vol, dégradation, bagarre, fait frauduleux, criminel ou injurieux, à l'égard des visiteurs, du personnel ou des biens appartenant au VIEUX MAS, donnera lieu à l'expulsion immédiate du fauteur de trouble et/ou poursuite par les forces de l'ordre.

La Direction décline toute responsabilité quant aux vols ou dégradations des biens des visiteurs, sur le parc ou le parking.

ANIMATIONS ET SPECTACLES

ARTICLE 7 : En cas d'intempéries, la Direction se réserve le droit de modifier et/ou annuler les horaires d'ouverture du parc et/ou des animations et spectacles Sans qu'aucune compensation financière ne puisse être demandée par les visiteurs.

ARTICLE 8 : les visiteurs sont tenus de respecter les consignes de sécurité données lors des différents spectacles.

Pour le confort et la sécurité de tous il est interdit de fumer pendant le spectacle dans les gradins.

En dehors des représentations, l'accès aux gradins est autorisé pour s'asseoir et se reposer **mais il est strictement interdit de jouer dans les gradins de monter et marcher sur les bancs.**

Nos amis les chiens ne sont pas admis durant le spectacle médiéval équestre.

ARTICLE 9 :

*l'utilisation de l'aire de jeux se fait sous l'entière responsabilité et sous la surveillance des adultes accompagnateurs.

*l'accès au manège et au petit train n'est autorisé qu'en présence du personnel du vieux mas, les enfants restent sous l'entière responsabilité des parents ou accompagnateurs.

Le vieux mas décline toute responsabilité quand aux conséquences dues au non respect de ces consignes.